# 

* Date : 22-09-2017
* Langue : Français
* Section : Législation
* Source : Numac 2017835060
* Auteur :

Justice de paix du second canton de Verviers
Désignation
Par ordonnance du 14 septembre 2017, le Juge de Paix du second canton de Verviers a prononcé des mesures de protection des biens, conformément à l'article 227, alinéa 2 de la loi du 17 mars 2013 réformant les régimes d'incapacité et instaurant un nouveau statut de protection conforme à la dignité humaine et en exécution de l'article 1247 du code judiciaire, concernant :
Madame Marie Flore LAVIGNE, née à Huy le 7 novembre 1981, domiciliée à 4800 Verviers, Grand'Place 29/2ét..
Maître Audrey GAROT, avocat, dont les bureaux sont établis à 4800 Verviers, rue des Martyrs 23, a été désignée en qualité d'administrateur des biens de la personne protégée susdite.
Pour extrait conforme : le greffier en chef, (signé) Becker Carole